



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2022

LE VINGT-DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente des Chaudannes de Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Christian FRAISSARD, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, François ROVASIO, José VARESANO, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Sophie VERNEY, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Jean-Marc DUFRENEY (procuration Chiraze MZATI), Clarisse SPAGNOL (procuration Michel BONARD), Mario MANGANO (procuration Nadine CECILLE), Martine MASSON (procuration Françoise COSTA), Franck LEFEVRE (procuration Daniel DA COSTA), Pascal JAMEN (procuration Hélène BOIS), Marielle EDMOND (procuration Sophie VERNEY), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL).

Secrétaire de séance : Colette CHARVIN

Date de convocation : 16 décembre 2022

Conseillers en exercice : 41

Présents : 33

Votants : 41

° 20221222	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
199	ADMINISTRATION GENERALE	Hébergement des gendarmes mobiles saisonniers pour la saison 2022-2023 - Convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la 3CMA, le groupement de gendarmerie Auvergne Rhône-Alpes dans la Résidence Jean Baghe <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> la convention de mise à disposition de logements au profit de la Gendarmerie ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer ladite pour la période du jeudi 15 décembre 2022 au dimanche 16 avril 2023 inclus. 	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
200	ADMINISTRATION GENERALE	Hébergement des gendarmes mobiles saisonniers pour la saison 2022-2023 - Convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la 3CMA, le groupement de gendarmerie Auvergne Rhône-Alpes sur la commune de Villarembert <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> la convention de mise à disposition de logements au profit de la Gendarmerie Nationale ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer ladite convention pour la période du jeudi 15 décembre 2022 au dimanche 16 avril 2023 inclus. 	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
201	FINANCES	Budget Principal - Reprise d'une provision pour risques et charges <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE</i> la reprise de la provision pour risques et charges constituée en 2021 pour un montant de 13 217,80 € ; - <i>DIT QUE</i> les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 du Budget Principal au compte 7815 « Reprises sur provisions pour risques et charges ». 	Majorité Votants : 41 Pour : 41
202	FINANCES	Budget Principal – Décision Modificative N°2 <i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON	- <i>APPROUVE</i> la Décision Modificative n°2 au Budget Principal telle que présentée ci-après :	Majorité Votants : 41 Pour : 41

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-252 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	366,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-252 : A d'autres organismes	14 945,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	14 945,61 €	366,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73918-95 : Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398-95 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	59 450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	60 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 218,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	11 218,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-252 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6711-64 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	43,76 €	0,00 €	0,00 €
D-6711-90 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	11 175,08 €	0,00 €	0,00 €
D-678-252 : Autres charges exceptionnelles	756,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	756,00 €	11 218,84 €	0,00 €	0,00 €
R-7362-95 : Taxes de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 550,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 550,00 €
R-7472-252 : Régions	0,00 €	0,00 €	6 335,61 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	6 335,61 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	26 920,45 €	81 134,84 €	6 335,61 €	60 550,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	30 942,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	30 942,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-202-820 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	30 942,08 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles	0,00 €	30 942,08 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	30 942,08 €	30 942,08 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		54 214,39 €		54 214,39 €

203

FINANCES

Budget Annexe Mobilité –
Décision Modificative N°1Rapporteur :
Jean-Paul MARGUERON

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 au Budget annexe Mobilité telle que présentée ci-après :

Unanimité
Votants : 41
Pour : 41

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Sous-traitance générale	0,00 €	8 846,48 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	7 887,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248 : Divers	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	25 287,88 €	8 946,48 €	0,00 €	0,00 €
D-6572 : Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	0,00 €	128,40 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions d'exploitation aux personnes de droit privé	1 175,62 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 175,62 €	5 128,40 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	195,56 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	34 000,00 €	195,56 €	0,00 €	0,00 €
R-7061 : Transport de voyageur	0,00 €	0,00 €	335,38 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	335,38 €	0,00 €
R-7472 : Régions	0,00 €	0,00 €	43 097,68 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	43 097,68 €	0,00 €
R-754 : Forfait post-stationnement	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	1 160,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	1 160,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	60 463,50 €	14 270,44 €	46 193,06 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1678 : Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	15 614,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1687 : Autres dettes	0,00 €	15 614,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	15 614,00 €	15 614,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 614,00 €	15 614,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		-46 193,06 €		-46 193,06 €

204

FINANCES

Budget Annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP) - Décision Modificative N°2
 Rapporteur :
 Jean-Paul MARGUERON

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 au Budget annexe Eau en Délégation de Service Public telle que présentée ci-après :

Unanimité
 Votants : 41
 Pour : 41

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-911 : Virement à la section d'investissement	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-911 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-911 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €
R-28031-911 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
R-28153-911 : Amort. installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
D-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00 €	90 837,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-911 : Constructions	0,00 €	164 761,32 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 138,00 €
R-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 699,00 €
R-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164 761,32 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	255 598,32 €	0,00 €	255 598,32 €
D-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 600,00 €	258 198,32 €	13 000,00 €	268 598,32 €
Total Général		255 598,32 €		255 598,32 €

205

FINANCES

Budget Eau en Gestion Directe
– Décision Modificative N°3

Rapporteur :
Jean-Paul MARGUERON

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°3 au Budget Eau en Gestion Directe telle que présentée ci-après :

Unanimité
Votants : 41
Pour : 41

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-911 : Achats d'eau	0,00 €	10 994,46 €	0,00 €	0,00 €
D-611-911 : Sous-traitance générale	3 354,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618-911 : Divers	2 129,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-911 : Voyages et déplacements	1 274,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627-911 : Services bancaires et assimilés	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 557,60 €	10 994,46 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-911 : Autre personnel extérieur	3 436,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 436,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 994,46 €	10 994,46 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2088-911 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	2 108,09 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-911 : Autres terrains	0,00 €	28 220,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	25 303,49 €	0,00 €	0,00 €
D-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00 €	4 906,17 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-911 : Constructions	0,00 €	352 468,58 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	6 026,09 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-911 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-911 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 423,36 €
R-2033-911 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 111,60 €
R-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 256,17 €
R-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 664,62 €
R-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	354 776,67 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	419 232,42 €	0,00 €	419 232,42 €
D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	922,61 €	0,00 €	0,00 €
D-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00 €	9 351,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	10 274,43 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	10 274,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 274,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 274,43 €	429 506,85 €	0,00 €	419 232,42 €
Total Général		419 232,42 €		419 232,42 €

206	FINANCES	<p>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Fonds Vert – Demandes de subventions</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	- SOLLICITE la subvention maximale de l'État sur chacune de ces demandes :					Unanimité Votants : 41 Pour : 41
			Intitulé	Montant du projet	Calendrier prévisionnel	Demande subventions		
			Etudes stratégiques et pré-opérationnelles d'aménagement à vocation d'attractivité – Zone de l'Épine	100 000 € HT	2023	Etat DETR	40 000 €	
						Département	40 000 € sollicités	
			Rénovation thermique Centre Nautique	1 300 000 € HT	2023/2024	Etat DSIL	200 000 €	
						Etat Fonds Vert	260 000 €	
						Région	100 000 €	
						Département	200 000 € sollicités	
			Requalification voiries et annexes ZAE des Glaires	600 000 € HT	2023	Etat DETR	200 000 € sollicités	
			Travaux de restauration des ouvrages des lacs Bramant, réserve d'eau potable et milieu aquatique sensible	970 000 € HT	2023/2024	Etat DSIL	200 000 € sollicités	
Agence de l'Eau	200 000 € sollicitée							
Département	70 000 € sollicitée							
<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les plans de financement prévisionnel ; - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces opérations. 								

207	COMMANDE PUBLIQUE	Convention de prestations de services et d'assistance Commande Publique entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la commune de Albiez-le-Jeune <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service et d'assistance commande publique liant le service commun commande publique de la 3CMA à la commune d'Albiez-Le-Jeune.	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
208	COMMANDE PUBLIQUE	Convention de prestations de services et d'assistance Commande Publique entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la commune de la Tour-en-Maurienne <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service et d'assistance commande publique liant le service commun commande publique de la 3CMA à la commune de La Tour-en-Maurienne ;	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
209	ÉCONOMIE	Bâtiment TIC Cré@pôle et bâtiment Relais – SAS – Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <i>APPROUVE</i> les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités Locales (CRACL) de l'année 2021 pour le bâtiment TIC Cré@pôle et le bâtiment Relais.	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
210	ÉCONOMIE	Commerce SCI COLTY – « Le Must » – Annulation de la délibération n° 20220929_148 <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <i>ANNULE</i> la délibération n° 20220929_148 en date du 29 septembre 2022 et <i>PREND ACTE</i> de la vente des locaux commerciaux en vue d'y établir un commerce de proximité qui va conserver une vitrine en centre-bourg.	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
211	MOBILITE	Convention d'attribution de Subvention des Vélos à Assistance Electrique (VAE) - Année 2023 <i>Rapporteur : Florian PERNET</i>	- <i>APPROUVE</i> l'attribution d'une subvention à l'achat de Vélo à Assistance Électrique neuf homologué pour les habitants des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ; - <i>FIXE</i> le montant de la subvention à 40 % du prix d'achat TTC du Vélo à Assistance Électrique dans la limite de 400 € par matériel neuf acheté ;	Unanimité Votants : 41 Pour : 41

			<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document concernant ce projet ; - PRECISE que l'attribution de la subvention est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et chaque bénéficiaire, dans la limite du budget voté pour l'année 2023. 																																															
212	MOBILITE	<p>Convention de répartition du produit des Forfaits de Post-Stationnement entre la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan – Année 2023</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et la 3CMA relative à la répartition du produit des forfaits de post-stationnement 2023 ; - AUTORISER Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la convention ainsi que tout éventuel avenant ultérieur à intervenir. 	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>																																														
213	HABITAT	<p>Démarche Grand Chantier Tunnel Euralpin Lyon-Turin – Demande de financement au titre du Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST)</p> <p><i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le plan de financement de la Maison de l'Habitat pour l'année 2023 : <table border="1" data-bbox="1064 758 1921 1101"> <thead> <tr> <th colspan="2">Plan de financement 2023</th> <th colspan="2">Coût MH 2023 =</th> <th>74 360 ,00 €</th> <th>Participations 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PLH/3CMA</td> <td>20 %</td> <td>3CMA</td> <td></td> <td>20 %</td> <td>14 900,00 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Mon logement Lyon-Turin (DGC)</td> <td rowspan="5">73 %</td> <td>3CMA</td> <td>13 %</td> <td>9 %</td> <td>7 047,04 €</td> </tr> <tr> <td>CCPM</td> <td>7 %</td> <td>5 %</td> <td>3 794,56 €</td> </tr> <tr> <td>CCMG</td> <td>10 %</td> <td>7 %</td> <td>5 420,80 €</td> </tr> <tr> <td>CCHMV</td> <td>13 %</td> <td>9 %</td> <td>7 047,04 €</td> </tr> <tr> <td>4C</td> <td>7 %</td> <td>5 %</td> <td>3 794,56 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>FAST</td> <td>50 %</td> <td>36 %</td> <td>27 104,00 €</td> </tr> <tr> <td>PTRE73</td> <td>7 %</td> <td>SPM</td> <td></td> <td>7 %</td> <td>5 280,00 €</td> </tr> </tbody> </table> - SOLLICITE le Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST) selon le plan de financement annexé pour 2023 ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mobilisation du FAST ; - AUTORISE Monsieur le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à ce conventionnement. 	Plan de financement 2023		Coût MH 2023 =		74 360 ,00 €	Participations 2023	PLH/3CMA	20 %	3CMA		20 %	14 900,00 €	Mon logement Lyon-Turin (DGC)	73 %	3CMA	13 %	9 %	7 047,04 €	CCPM	7 %	5 %	3 794,56 €	CCMG	10 %	7 %	5 420,80 €	CCHMV	13 %	9 %	7 047,04 €	4C	7 %	5 %	3 794,56 €			FAST	50 %	36 %	27 104,00 €	PTRE73	7 %	SPM		7 %	5 280,00 €	<p>Unanimité Votants : 40 Pour : 40 Monsieur Éric VAILLAUT ne prend pas part au vote</p>
Plan de financement 2023		Coût MH 2023 =		74 360 ,00 €	Participations 2023																																													
PLH/3CMA	20 %	3CMA		20 %	14 900,00 €																																													
Mon logement Lyon-Turin (DGC)	73 %	3CMA	13 %	9 %	7 047,04 €																																													
		CCPM	7 %	5 %	3 794,56 €																																													
		CCMG	10 %	7 %	5 420,80 €																																													
		CCHMV	13 %	9 %	7 047,04 €																																													
		4C	7 %	5 %	3 794,56 €																																													
		FAST	50 %	36 %	27 104,00 €																																													
PTRE73	7 %	SPM		7 %	5 280,00 €																																													

214	FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE	<p>Tarifs de la Fourrière Animale Intercommunale pour la prise en charge d'animaux</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>- APPROUVE les tarifs proposés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="1003 148 1977 360"> <thead> <tr> <th></th> <th>TARIFS 2023-2024</th> <th>RAPPEL TARIF ANTERIEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PRISE EN CHARGE</td> <td>44,60 €</td> <td>42,50 €</td> </tr> <tr> <td>JOUR PENSION</td> <td>14,50 €</td> <td>13,80 €</td> </tr> <tr> <td>FRAIS IDENTIFICATION</td> <td>40,00 €</td> <td>40,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		TARIFS 2023-2024	RAPPEL TARIF ANTERIEUR	PRISE EN CHARGE	44,60 €	42,50 €	JOUR PENSION	14,50 €	13,80 €	FRAIS IDENTIFICATION	40,00 €	40,00 €	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>																																																									
	TARIFS 2023-2024	RAPPEL TARIF ANTERIEUR																																																																							
PRISE EN CHARGE	44,60 €	42,50 €																																																																							
JOUR PENSION	14,50 €	13,80 €																																																																							
FRAIS IDENTIFICATION	40,00 €	40,00 €																																																																							
215	EAU	<p>Prise de compétence de l'Eau à la commune de Saint-Julien-Montdenis au 1^{er} janvier 2023 - Tarifs applicables en 2023 sur l'ensemble du territoire de la compétence Eau potable</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>- APPROUVE les tarifs de l'Eau potable tels que présentés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="1003 427 1977 1034"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Tarifs 2022 HT</th> <th colspan="2">Tarifs 2023 HT</th> </tr> <tr> <th>Part Fixe annuelle</th> <th>Part Variable au m3</th> <th>Part Fixe annuelle</th> <th>Part Variable au m3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Territoire Régie</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Usagers domestique Arvan</td> <td>93,50 €</td> <td>1,24 €</td> <td>93,50 €</td> <td>1,24 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers Domestique Saint Julien Mont Denis</td> <td>Tarif appliqué par la commune de Saint Julien Mont Denis sous le titre "location de compteur d'eau potable" 45€</td> <td>Tarif appliqué par la commune de Saint Julien Mont Denis 1,852€</td> <td>45 €</td> <td>1,852 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers agricole</td> <td>48 €</td> <td>0,240 €</td> <td>48 €</td> <td>0,240 €</td> </tr> <tr> <td>Fontaine Publique</td> <td>48,35 €</td> <td>0,24 €</td> <td>48,35 €</td> <td>0,24 €</td> </tr> <tr> <td>Neige de culture</td> <td>-</td> <td>0,24 €</td> <td>-</td> <td>0,24 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers eau brute</td> <td>52,50 €</td> <td>-</td> <td>52,50 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Territoire DSP</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Usagers domestique</td> <td>75,00 €</td> <td>0,70 €</td> <td>75,00 €</td> <td>0,70 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers agricole</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Fontaine Publique</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Neige de culture</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarifs 2022 HT		Tarifs 2023 HT		Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Territoire Régie					Usagers domestique Arvan	93,50 €	1,24 €	93,50 €	1,24 €	Usagers Domestique Saint Julien Mont Denis	Tarif appliqué par la commune de Saint Julien Mont Denis sous le titre "location de compteur d'eau potable" 45€	Tarif appliqué par la commune de Saint Julien Mont Denis 1,852€	45 €	1,852 €	Usagers agricole	48 €	0,240 €	48 €	0,240 €	Fontaine Publique	48,35 €	0,24 €	48,35 €	0,24 €	Neige de culture	-	0,24 €	-	0,24 €	Usagers eau brute	52,50 €	-	52,50 €	-	Territoire DSP					Usagers domestique	75,00 €	0,70 €	75,00 €	0,70 €	Usagers agricole	45,15 €	-	45,15 €	-	Fontaine Publique	45,15 €	-	45,15 €	-	Neige de culture	-	0,17 €	-	0,17 €	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>
	Tarifs 2022 HT		Tarifs 2023 HT																																																																						
	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3																																																																					
Territoire Régie																																																																									
Usagers domestique Arvan	93,50 €	1,24 €	93,50 €	1,24 €																																																																					
Usagers Domestique Saint Julien Mont Denis	Tarif appliqué par la commune de Saint Julien Mont Denis sous le titre "location de compteur d'eau potable" 45€	Tarif appliqué par la commune de Saint Julien Mont Denis 1,852€	45 €	1,852 €																																																																					
Usagers agricole	48 €	0,240 €	48 €	0,240 €																																																																					
Fontaine Publique	48,35 €	0,24 €	48,35 €	0,24 €																																																																					
Neige de culture	-	0,24 €	-	0,24 €																																																																					
Usagers eau brute	52,50 €	-	52,50 €	-																																																																					
Territoire DSP																																																																									
Usagers domestique	75,00 €	0,70 €	75,00 €	0,70 €																																																																					
Usagers agricole	45,15 €	-	45,15 €	-																																																																					
Fontaine Publique	45,15 €	-	45,15 €	-																																																																					
Neige de culture	-	0,17 €	-	0,17 €																																																																					

Tarifications annexes		Tarifs 2023 HT
Frais de dossier lié à la souscription ou la clôture du contrat d'abonnement	Forfait	20,00 €
Frais de déplacement pour toute intervention	Forfait	40,00€
Fermeture de branchement pour intervention de plomberie sur domaine privé	Forfait	40,00 €
Recherche de fuite sur branchement	Forfait	300,00 €
Marquage piquetage de branchement privé sur domaine privé et public	Forfait	116,00 €
Prestation d'électro soudure de branchement sur PEHD	Forfait	88,00 €
Remplacement de vanne avant compteur dans bâtiment :		
Diamètre de compteurs 15 à 20		88,00 €
Diamètre de compteurs 25 à 40	Forfait	120,00 €
Diamètre de compteur supérieur à sur devis avec 116,00€HT de mains d'œuvre et de frais de déplacement		Sur devis
Frais de fermeture de branchement ou dépose	Forfait	40,00 €
Frais de fermeture/réouverture pour hivernage	Forfait	65,00 €
Remplacement compteur gelé	Forfait	105,00 €
Remplacement compteur suite à détérioration / casse / choc	Forfait	105,00 €
Duplicata facture	Forfait	0,00 €
Frais de rappel	Forfait	10,00 €
Création de prise en charge pour nouveau branchement	Forfait	250,00 €
Cauton compteur de chantier	Forfait	180,00 €
Vol d'eau conformément à l'article 2 du règlement de service	Forfait	1 000,00€
Dégradation du patrimoine de l'eau conformément à l'article 2 du règlement du service	Forfait	2 000,00€
Surcoût de la part fixe suite au refus de l'installation du module de radio/télé relève conformément à l'article 17	Forfait	30,00 €

- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **APPROUVE** l'extension du territoire du règlement du service de l'Eau de la 3CMA pour une application au 1^{er} janvier 2023 ;
- **APPROUVE** le nouveau mode de paiement pour le règlement des factures d'Eau potable en application à la date de la présente délibération.

216	EAU	<p>Élargissement de la convention financière entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les communes concernées dans le cadre de travaux à effectuer sur les réseaux d'Eau potable et/ou défense incendie</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'élargissement de l'application de la convention financière au territoire de la commune de Saint-Julien-Montdenis ; - AUTORISE Monsieur Le Président à signer ladite convention avec la commune de Saint-Julien-Montdenis. 	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>
217	EAU	<p>Régularisation du compte 181 au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV)</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON / Colette CHARVIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les écritures telles que décrites ci-dessous : <i>Sur le Budget BA 10203 en Délégation de Service Public Eau 3CMA : Débit 181 Crédit 1021 pour 1 189 151,45 €</i> - AUTORISE le comptable à passer les écritures d'ordre non budgétaire en schéma libre. 	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>
218	COMMUNICATION	<p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM) avec Maurienne TV</p> <p><i>Rapporteur : Chiraze MZATI</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM) avec Maurienne TV ; - AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se référant à ladite convention. 	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>
219	COMMUNICATION	<p>Avenant aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, les Offices de Tourisme, les Fournisseurs de Webcams et les Vidéastes pour Maurienne TV</p> <p><i>Rapporteur : Chiraze MZATI</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les modifications de l'article 5 des conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme, les Fournisseurs de Webcams et les Vidéastes pour Maurienne TV : <u>Modification de l'article 5 des conventions « Durée de la convention »</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evolution de la durée des conventions : 3 ans au lieu de 1 an. 2. Renseignement <i>manuscrit</i> des dates des conventions : « La présente convention est valable pour une durée de 3 ans du ___/___/___ au ___/___/___ » - AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions et tout avenant s'y rapportant. 	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>

220	CENTRE NAUTIQUE	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023 <i>Rapporteur : Françoise COSTA</i>	- <i>APPROUVE</i> les tarifs pour l'année 2023 du Centre Nautique :	Unanimité Votants : 41 Pour : 41
-----	-----------------	---	---	--

TARIFS CENTRE NAUTIQUE 2023	
Entrées à l'unité (convention chèques culture loisirs)	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	3,15 €
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans (équipements extérieurs ouverts)	4,00 €
Adultes (18 ans et plus)	4,75 €
Adultes (18 ans et plus) (équipements extérieurs ouverts)	6,00 €
Abonnements 10 entrées (valable 2 ans)	
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	24,00 €
Adultes (18 ans et plus)	36,00 €
Abonnements 12 mois (de date à date)	
Enfants et jeunes de 4 à 18 ans	75,00 €
Adultes (18 ans et plus)	120,00 €
Tarifs spéciaux	
Gratuité pour les écoles maternelles et primaires du territoire de la 3CMA	0,00 €
Lycées, collèges et Primaires de 40 mn à 1h avec 1 seul MNS en surveillance	145,00 €
Cours pour groupes scolaires, la séance, et par maître-nageur supplémentaire	31,00 €
Associations-clubs: Location de ligne d'eau pour 1 heure (maximum 12 personnes par ligne) Sans MNS mis à disposition	27,00 €
Adhérents Amicale du personnel de la 3CMA	gratuit
Tarifs spéciaux: Séniors de plus de 70 ans, personnes handicapées, chômeurs, et étudiants. (sous présentation d'un justificatif)	3,15 €
Tarifs spéciaux: Séniors de plus de 70 ans, personnes handicapées, chômeurs, et étudiants. (sous présentation d'un justificatif) Equipements extérieurs ouverts	4,00 €
Groupes (colonies, associations) tarif "Enfants de 4 ans à 18 ans"	3,15 €
Groupes (colonies, associations) tarif "Adultes"	4,75 €
Tarif spécial "Enfants de 4 à 18 ans" pour tous les campings municipaux des communes membres de la 3CMA	3,15 €
Tarif spécial "Adultes" pour tous les campings municipaux des communes membres de la 3CMA	4,75 €
Leçons de natation (entrée incluse, pour la durée du cours uniquement)	
Leçon individuelle, la séance de 25 minutes	18,95 €
Cours collectif, le trimestre, cours de 45 minutes	85,70 €
Aquagym, la séance de 45 minutes	9,80 €
Aquagym, les 5 séances, cours de 45 minutes	44,10 €
Aquabike, Aquacircuit, la séance de 45 minutes	15,00 €
Aquabike, Aquacircuit, les 5 séances, cours de 45 minutes	64,25 €
Cours collectif les 6 séances, cours de 45 minutes	63,20 €
Aquagym association "Maurienne sénior" le trimestre	68,60 €
Leçons de natation, entrée non incluse, (Prévoir un droit d'entrée, abonnement annuel, abonnement 10 entrées, ou entrée unitaire) possibilité de rester après le cours si le bassin est ouvert au public.	
Leçon individuelle, la séance de 25 minutes	16,80 €
Cours collectif, le trimestre, cours de 45 minutes	64,25 €
Aquagym, la séance de 45 minutes	7,60 €
Aquagym, les 5 séances, cours de 45 minutes	33,60 €
Aquabike, Aquacircuit, la séance de 45 minutes	12,85 €
Aquabike, Aquacircuit, les 5 séances, cours de 45 minutes	53,55 €
Cours collectif les 6 séances, cours de 45 minutes	50,35 €
Aquagym association "Maurienne sénior" le trimestre	51,40 €
Divers	
Location Aquabike (pendant les heures d'ouverture au public)	5,25 €
Recréation badge perdu	3,15 €
Tarif Journée animation	
Tarif journée animations adultes (3CMA, extérieurs, amicalistes)	10,00 €
Tarif journée animations enfants (3CMA, extérieurs, amicalistes)	5,00 €
*Gratuité pour les MNS sous présentation de leur carte professionnelle à jour	
*Gratuité pour les accompagnants de personne(s) handicapé(e)s en possession de la carte d'invalidité avec la mention "Besoin d'accompagnement"	
*Gratuité pour les accueils de loisirs de la 3CMA	
*Gratuité pour les pompiers en service (convention)	

221	TOURISME	<p>Convention de financement portant sur les frais de l'étude stratégique SPOUTNIK entre Maurienne Tourisme et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE</i> le projet de convention présenté ; - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer et exécuter cette convention. 	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>												
222	TOURISME	<p>Office de Tourisme Montagnicimes - Remplacement des membres démissionnaires</p> <p><i>Rapporteur Françoise COSTA</i></p>	<p>- <i>DESIGNE</i> les candidatures suivantes pour les collèges professionnels :</p> <table border="1" data-bbox="1003 464 1912 788"> <tr> <td>Hébergeurs professionnels</td> <td>Brigitte VIOLA</td> <td>En remplacement de Sonia BOUTEILLER</td> </tr> <tr> <td>Hôtellerie</td> <td>Jane BOWMAN</td> <td>En remplacement de Martine DIDIER</td> </tr> <tr> <td>Commerçants / Restaurateurs</td> <td>Frédéric LAUWERS</td> <td>En remplacement de Eric GRANGE</td> </tr> <tr> <td>Prestataires d'activités de pleine nature</td> <td>Eric GRANGE</td> <td>En remplacement de Damien SPAGNOLO</td> </tr> </table>	Hébergeurs professionnels	Brigitte VIOLA	En remplacement de Sonia BOUTEILLER	Hôtellerie	Jane BOWMAN	En remplacement de Martine DIDIER	Commerçants / Restaurateurs	Frédéric LAUWERS	En remplacement de Eric GRANGE	Prestataires d'activités de pleine nature	Eric GRANGE	En remplacement de Damien SPAGNOLO	<p>Unanimité Votants : 41 Pour : 41</p>
Hébergeurs professionnels	Brigitte VIOLA	En remplacement de Sonia BOUTEILLER														
Hôtellerie	Jane BOWMAN	En remplacement de Martine DIDIER														
Commerçants / Restaurateurs	Frédéric LAUWERS	En remplacement de Eric GRANGE														
Prestataires d'activités de pleine nature	Eric GRANGE	En remplacement de Damien SPAGNOLO														

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 23 décembre 2022

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

